

## **Arrêté préfectoral modifiant la désignation des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture**

### **LA PRÉFÈTE DE L'OISE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Vu** la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole ;

**Vu** la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture ;

**Vu** les articles R. 313-1 à R. 313-8 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** les articles R. 133-3 à R. 133-15 du code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** les ordonnances n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant divers dispositions relatives à la simplification et au fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives modifié par le décret n° 2008-297 du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

**Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif et notamment son article 2 ;

**Vu** le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles relatifs aux commissions consultatives ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2021 fixant la composition de la commission départementale de l'orientation de l'agriculture de l'Oise ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète de l'Oise à compter du 24 août 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

Considérant la nouvelle mandature de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France ;

Considérant la désignation d'un élu pour représenter le président du Conseil régional des Hauts-de-France ;

Considérant la demande de la SAFER de modifier la liste des représentants suite au départ du membre titulaire ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

La composition de la Commission Départementale de l'Orientation de l'Agriculture, définie à l'article 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, est modifiée ainsi qu'il suit :

Le président du Conseil régional ou son représentant, M. Denis PYPE,

Un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France :

- ✓ M. Thierry MEUSNIER, fabricant de boissons alcoolisées à Saint Maur, membre élu de la CMA Hauts de France  
suppléé par :
  - M. Thierry DESHAYES, boucher-charcutier à Creil, membre élu de la CMA Hauts-de-France
  - 2ème suppléant non désigné

Deux personnes qualifiées :

- ✓ M. Jean-Michel DECHERF, président du CERFRANCE 60  
suppléé par :
  - M. Vincent LOISEL
  - M. Jacques MOUTAILLER
- ✓ Mme Claire FOUQUET, comité technique SAFER  
suppléée par :
  - Mme Justine GROSJEAN
  - M. Patrick TOURNAY

### **Article 2**

Les autres membres de la commission, désignés à l'article 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021 restent inchangés.

### **Article 3**

Les membres désignés à l'article 1 du présent arrêté siégeront en Commission Départementale de l'Orientation de l'Agriculture de l'Oise pour la durée des mandats restant à courir soit jusqu'au 6 octobre 2024.

### **Article 4**

Les autres dispositions de l'arrêté du 6 octobre 2021 restent inchangées.

## **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

## **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental des territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **28 DEC. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Sébastien LIME



